

SAINT-BRIEUC-LE-LÉGUÉ

PORTS DE COMMERCE

Les activités de fret sont réalisées sur trois sites :

- la zone des bassins, dont l'accès est limité par la taille de l'écluse et la marée,
- l'avant-port de Cesson,
- le site de la ville Gilette uniquement dédié au trafic sablier.

Les opérations de manutention sont assurées grâce aux équipements de levage et aux outillages mis à disposition par les entreprises opérant sur le site :

- [Agence Maritime Saint-Brieuc](#)
- [Corbel shipping agency](#)



EQUIPEMENTS DE LEVAGE

La majeure partie des opérations de levage portuaire est assurée à l'aide de grues portuaires hydrauliques ou à câble. L'exploitation de ces équipements a été confiée dans le cadre d'une délégation de service public à la société AMSB.

Parc d'équipements



Grue hydraulique



Grue hydraulique

VENTE DE SABLE (MARNE)

La CCI Côtes d'Armor revalorise le sable issu des dragages de l'avant-port du Légué.

La traçabilité des produits étant encadrée réglementairement, la CCI Côtes d'Armor se dégage de toute responsabilité juridique et financière en cas de mise en œuvre de sédiments de l'avant-port sur d'autre(s) sites/adresses que ceux indiqués sur la commande.

Le produit livré étant un produit brut d'origine marine, non criblé et non calibré, le client retire le produit tel qu'il est le jour du chargement.

Les modalités de vente de sable

Sans devis préalable au chargement :

Prix à la tonne : 5 € HT (inclus fourniture et chargement, hors coût du transport).

Avec devis préalable au chargement :

Quantité (en tonne)	Prix HT (par tonne)
< 150 T	5 €
> 150 T	4,50 €

La commande sera prise en compte seulement après la réception du devis signé.

- Délai de validité de l'offre : 1 mois
- Durée de retrait de marchandises : 1 mois après le premier enlèvement
- La facturation sera émise sur le tonnage retiré à l'avant-port sur la base des bons de pesée
- En cas de tonnage de retrait inférieur de 5% au tonnage demandé sur le devis, la CCI se réserve le droit d'appliquer le tarif de base de 5€ HT / tonne chargée
- Aucune autre modification tarifaire ne pourra être appliquée après validation du devis

Si vous souhaitez plus de renseignements, nous vous invitons à contacter [Daniel Duault](#) au 06 70 75 87 50.

Les modalités de chargement

Lundi : 8h30-12h et 13h30-17h30

Mercredi : 13h30-17h30

Vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h30

Nous vous prions de prendre un rendez-vous au préalable pour prévenir de l'arrivée du transporteur sur site.

Contactez M. Daniel Duault au 06 70 75 87 50

A noter :

La vente de sable sera fermée :

- du lundi 20 au vendredi 24 février 2023
- le vendredi 3 mars 2023

[Je commande du sable](#)

GESTION DES DÉCHETS

Chaque port maritime, quels que soient son activité et son statut, est dans l'obligation de mettre en application un plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires.

CCI Côtes d'Armor
16 Rue de Guernesey, 22000 Saint-Brieuc
Tél : 02 96 78 62 00